

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Butandruckgaskartusche

Date de révision: 20.07.2021

Page 1 de 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit**

Butandruckgaskartusche  
CFH No. 52149

Nom de la substance: Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole; gaz de pétrole  
N° CAS: 68512-91-4  
N° Index: 649-083-00-0  
N° CE: 270-990-9  
UFI: A7EN-P4A1-Q00J-SM6D

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Carburant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: CFH Löt- und Gasgeräte GmbH  
Rue: Bahnhofstraße 50  
Lieu: D-74254 Offenau  
Téléphone: +49 (0)7136 9594 0  
Téléfax: +49 (0)7136 9594 44  
e-mail: Info@cfh-gmbh.de  
Interlocuteur: Torsten Bogesch  
e-mail: Info@cfh-gmbh.de  
Internet: www.cfh-gmbh.de  
Service responsable: Représentation en Suisse: Arnold Winkler, Madetswilerstr. 18, CH-8332 Russikon, Tel. +41-44954-8383

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse, n° tél.: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Gas 1; H220  
Liquefied gas; H280

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Butandruckgaskartusche

Date de révision: 20.07.2021

Page 2 de 8

P377	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P381	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P403	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68512-91-4	Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole; gaz de pétrole			100 %
	270-990-9	649-083-00-0		
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après inhalation

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler un médecin en cas de malaise.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

##### Après ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

 Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Butandruckgaskartusche**

Date de révision: 20.07.2021

Page 3 de 8

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'évalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.  
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Utilisation de vêtements de protection

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).  
Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.  
Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer que l'alimentation en air frais est installée en amont et l'aspiration d'air vicié en aval des opérateurs.  
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Carburant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Butandruckgaskartusche

Date de révision: 20.07.2021

Page 4 de 8

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: gaz liquéfié

Couleur: incolore

##### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ (-5) °C

Point d'éclair: < (-50) °C

##### Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non déterminé

##### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 8,8 vol. %

Température d'auto-inflammation: > 400 °C

##### Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: non déterminé

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

##### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Butandruckgaskartusche**

Date de révision: 20.07.2021

Page 5 de 8

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 15 °C)	1700 hPa
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**Information supplémentaire****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

**10.4. Conditions à éviter**

aucune

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), CO**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Information supplémentaire référentes à des preuves**

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Butandruckgaskartusche

Date de révision: 20.07.2021

Page 6 de 8

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.  
Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2037

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

191 303 344

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

Catégorie de transport:

2

Code de restriction concernant les tunnels:

D

#### **Transport fluvial (ADN)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2037

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Réceptacles, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

191 303 344

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Butandruckgaskartusche**

Date de révision: 20.07.2021

Page 7 de 8

Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2037  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS (GAS CARTRIDGES)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 191, 277, 303, 344  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2037  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg  
 Passenger LQ: Y203  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 15 kg

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz inflammables.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Butandruckgaskartusche**

Date de révision: 20.07.2021

Page 8 de 8

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.